

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 05 février 2025

N° de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 05 février 2025, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et M. Jean Côté.

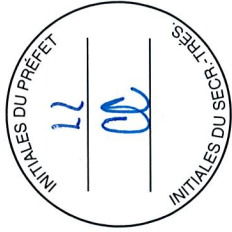
Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2024
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2024
5. Certificat de disponibilité de crédits 2025 de la greffière-trésorière
6. Transport collectif et adapté 2025-2030 pour les territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans – Octroi d'un contrat
7. Entente relative à l'entretien des trottoirs au carrefour de l'entrée de l'Île d'Orléans – Autorisation de signature
8. Services professionnels en archivage – Autorisation à aller en appel d'offres
9. Québec région gourmande – Activité de formation pour les entreprises
 - 9.1 Demande de soutien financier auprès de Services Québec – Mesure de formation en entreprise
 - 9.2 Conférencier invité – Octroi d'un mandat
10. Conception graphique du guide et de la carte multifonctions 2025 – Octroi d'un mandat de gré à gré
11. Comité d'experts en développement économique – Comptes-rendus 2024 - Adoption
12. Sécurité incendie – Tour de radiocommunication du Mont Sainte-Anne - Remplacement d'un répéteur
13. Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 – Prolongation d'une année supplémentaire
14. Communauté métropolitaine de Québec – Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé – Consultation publique – MRC de L'Île-d'Orléans
15. Adoption des dépenses du mois de décembre 2024
16. Adoption des dépenses du mois de janvier 2025
17. Correspondance
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de la réunion



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2025-02-01

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite des ajouts au point 18.

Varia :

18.1 Programme Persévérance Entrepreneuriale – Parcours Éclair ;

18.2 Services professionnels d'accompagnement relatifs à l'utilisation des outils numériques – Bonification ;

Le point 18. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2024

Résolution 2025-02-02

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2024, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2024

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5. Certificat de disponibilité de crédits 2025 de la greffière-trésorière

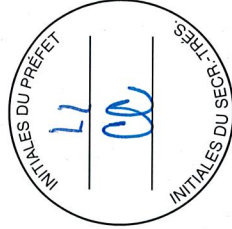
Résolution 2025-02-03

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés dans les budgets par le Conseil, pour l'exercice financier 2025 :

- 1) La rémunération des élus ;
- 2) Les salaires des employés à temps plein ainsi que les employés temporaires (pour des périodes fixées et autorisées au préalable par le Conseil) et les frais de déplacement de ceux-ci, en conformité à la politique de travail de la MRC ;
- 3) Les contributions de l'employeur ;
- 4) Les frais de financement ;
- 5) Les contrats d'évaluation, d'informatique, de service d'entretien, d'assurances, etc. ;
- 6) Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le téléphone, la papeterie, les accessoires de bureau, etc.

Le tout conformément à l'article 5 du Règlement #005-2007 relatif au contrôle et au suivi budgétaires.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que la greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à faire les dépenses et à effectuer les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

écritures comptables pour les objets ci-haut mentionnés, conformément à la Loi et au Règlement #005-2007.

6. **Transport collectif et adapté 2025-2030 pour les territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans – Octroi d'un contrat**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. **Entente relative à l'entretien des trottoirs au carrefour de l'entrée de l'île d'Orléans – Autorisation de signature**

Résolution 2025-02-04

Considérant la construction d'un nouveau pont à l'île d'Orléans par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Considérant la présentation au conseil de la MRC le 1^{er} mars 2022 du projet d'aménagement de l'entrée de l'île d'Orléans par le MTMD;

Considérant les travaux d'aménagement réalisés en 2022, 2023 et 2024 au carrefour de l'entrée de l'île par le MTMD pour assurer l'accès au nouveau pont de l'île d'Orléans;

Considérant que la responsabilité d'entretien des trottoirs dans l'emprise du MTMD situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans incombe à cette dernière;

Considérant que les travaux réalisés au carrefour de l'entrée de l'île d'Orléans sont considérés comme étant un projet à portée régionale par les parties;

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et la MRC de L'Île-d'Orléans désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'entretien des trottoirs à l'intersection de la route Prévost et du chemin Royal;

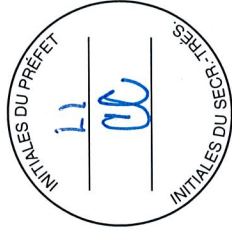
En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que Mme Lina Labbé, préfète, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de L'Île-d'Orléans l'entente relative à l'entretien des trottoirs au carrefour de l'entrée de l'île d'Orléans.

8. **Services professionnels en archivage – Autorisation à aller en appel d'offres**

Résolution 2025-02-05

Attendu que les articles 7 et 8 de la Loi sur les archives stipulent que tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation et doivent le soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales;

Attendu que Bibliothèque et archives nationales du Québec a produit divers gabarits de référence en matière de conservation des archives, notamment pour les MRC;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que le calendrier de conservation de la MRC n'est plus à jour et doit être révisé ;

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour un mandat de services professionnels en archivage.

9. Québec région gourmande – Activité de formation pour les entreprises

9.1 Demande de soutien financier auprès de Services Québec – Mesure de formation en entreprise

Résolution 2025-02-06

Attendu que les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

Attendu que le réseau agrotouristique régional est désigné Québec, région gourmande ;

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans est le répondant officiel de Québec, région gourmande pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

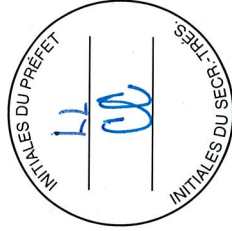
Attendu la volonté de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de Québec, région gourmande ;

Attendu que le développement d'offres de formation adaptées aux besoins des entrepreneurs agrotouristiques est un objectif du Plan d'action 2023-2027 de Québec, région gourmande ;

Attendu que La formation « Optimisez vos activités touristiques hors-saison » est conçue pour aider les producteurs et transformateurs agricoles de la région de Québec à maximiser le potentiel de leurs activités touristiques, même en dehors des périodes de forte affluence ;

Attendu que Services Québec disposent de programmes pouvant contribuer au financement des frais reliés à l'organisation de cette formation, le solde étant assumé par les participants, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et Québec, région gourmande ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de demander, au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans, et de la ville de Québec, un soutien financier de 1 780 \$ à Services Québec et d'autoriser la préfète,



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

Mme Lina Labbé, à déposer la demande et signer les documents afférents.

N° de résolution
ou annotation

9.2 Conférencier invité – Octroi d'un mandat

Résolution 2025-02-07

Considérant la tenue d'une demi-journée de formation le 26 février 2025 portant sur la thématique : « Optimiser les activités touristiques hors saison », organisée par Québec région gourmande ;

Considérant que M. Paul Arseneault, spécialiste en tourisme et professeur au département de marketing de l'École des Sciences de la Gestion de l'UQAM a déposé une offre de services pour la formation « Optimisez vos activités touristiques hors-saison » ;

Considérant qu'il y aurait lieu d'accepter l'offre de services déposée par M. Paul Arseneault ;

Considérant que les honoraires de M. Arseneault s'élèvent à 3 000 \$ (plus les taxes applicables) et seront assumés par Québec, région gourmande ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer l'offre de services pour la formation « Optimisez vos activités touristiques hors-saison » proposée par M. Paul Arseneault.

10. Conception graphique du guide et de la carte multifonctions 2025 – Octroi d'un mandat de gré à gré

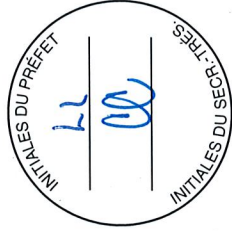
Résolution 2025-02-08

Considérant le contrat octroyé à Caméléon pour la refonte du guide et de la carte touristique 2022-2023 le 9 juin 2021 via la résolution 2021-06-90 ;

Considérant que des ajustements sont requis annuellement au niveau du contenu et de la mise en page de ces outils touristiques ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à Caméléon pour la mise à jour du guide touristique 2025-2026, moyennant des honoraires de 10 750 \$, plus les taxes applicables, à même le budget 2025 de la MRC ;
- D'octroyer un contrat de gré à gré à Caméléon pour la mise à jour de la carte touristique 2025-2026, moyennant des honoraires de 2 700 \$, plus les taxes applicables, à même le budget 2025 de la MRC ;
- Autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

11. Comité d'experts en développement économique – Comptes- rendus 2024 - Adoption

N° de résolution
ou annotation

Résolution 2025-02-09

Considérant la résolution 2015-08-77 créant le Comité d'experts en développement économique de la MRC lors de la fusion d'organismes apparentés effective le 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant la résolution 2024-07-85 adoptant le Code d'éthique et de déontologie du Comité d'experts en développement économique ;

Considérant la résolution 2016-02-12 adoptant la Politique de soutien aux entreprises, y compris l'économie sociale, laquelle a été révisée et adoptée via les résolutions 2018-05-46 et 2023-02-20 ;

Considérant que ladite Politique stipule que le Comité d'experts en développement économique a pour mandat, notamment :

- D'analyser les différentes demandes d'aide financière qui lui sont présentées par les professionnels de la MRC ;
- Déterminer le montant d'aide financière qui sera accordé aux promoteurs ;
- Demander aux professionnels de la MRC d'obtenir des informations supplémentaires de la part des promoteurs avant de rendre une décision ;
- D'établir des conditions qui devront être respectées par les promoteurs avant le versement de l'aide financière ;

Considérant que la résolution 2019-12-160 a formé un seul comité responsable de la gestion de l'ensemble des Fonds de la MRC, en fusionnant le Comité d'investissement commun (CIC) et le Comité d'experts en développement économique (CEDE) de la MRC ;

Considérant que les décisions du Comité d'experts en développement économique sont finales ;

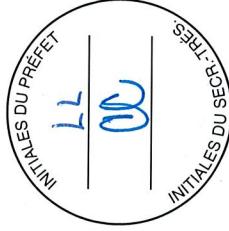
Considérant que les comptes-rendus de 2024 du Comité d'experts en développement économique ont été transmis aux maires et qu'il y aurait lieu qu'ils soient entérinés par le Conseil de la MRC ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté, et **résolu à l'unanimité** d'entériner les comptes-rendus du Comité d'experts en développement économique ayant eu lieu les 19 mars, 24 mai, 21 juin et 28 novembre 2024.

12. Sécurité incendie – Tour de radiocommunication du Mont Sainte-Anne - Remplacement d'un répéteur

Résolution 2025-02-10

Considérant que des équipements communs de radiocommunication sont utilisés par les services de sécurité incendie des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

d'Orléans depuis plusieurs années ;

Considérant que le 23 décembre 2024, le répéteur de la tour du Mont Sainte-Anne ne fonctionnait pas et ne recevait plus de messages radio ;

Considérant que le répéteur a été remplacé rapidement par un modèle temporaire afin de maintenir les communications fonctionnelles ;

Considérant la soumission obtenue de Novicom Technologies afin d'installer un répéteur de manière permanente qui serait compatible avec une solution analogique ou numérique future ;

Sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Autorise l'installation d'un répéteur à la tour du Mont Sainte-Anne tel que proposé dans la soumission de Novicom Technologies du 7 janvier 2025 au coût de 6 877,63 \$ (plus les taxes applicables) ;
- Assume 50% des dépenses générées par l'installation dudit répéteur.

13. Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 – Prolongation d'une année supplémentaire

La Communauté métropolitaine de Québec entreprend des démarches auprès de l'ensemble des signataires de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025, dont la MRC de L'Île-d'Orléans, afin d'obtenir leur accord pour prolonger ladite Entente d'une année supplémentaire.

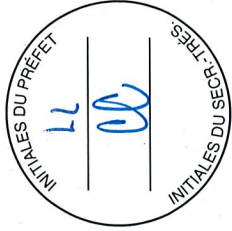
Il est convenu que la contribution financière envisagée pour 2026 soit équivalente à celle de 2025, soit 16 983 \$ pour l'Île d'Orléans.

14. Communauté métropolitaine de Québec – Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé – Consultation publique – MRC de L'Île-d'Orléans

La Communauté métropolitaine de Québec invite les citoyens de l'Île d'Orléans à une consultation publique portant sur le second projet du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement Révisé qui aura lieu le mardi 18 février à 18h30 au gymnase de l'école Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

15. Adoption des dépenses du mois de décembre 2024

Résolution 2025-02-11



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur **proposition** de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de décembre 2024, lesquelles s'élevaient à 729 702,18 \$.

N° de résolution
ou annotation

16. Adoption des dépenses du mois de janvier 2025

Résolution 2025-02-12

Sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de janvier 2025, lesquelles s'élevaient à 216 726,59 \$.

17. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

18. Varia

18.1 Programme Persévérance Entrepreneuriale – Parcours Éclair

Résolution 2025-02-13

Attendu qu'il a été porté à l'attention de l'équipe de développement économique de la MRC que certains entrepreneurs de l'Île ressentent de la détresse ;

Attendu que Think Tank Entrepreneuriat, basé à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, offre un programme nommé Persévérance Entrepreneuriale, lequel est conçu spécifiquement pour soutenir et donner les bons outils à l'entrepreneur qui traverse des moments difficiles afin d'agir rapidement sur l'entreprise par du coaching personnalisé, des formations et de l'expertise ;

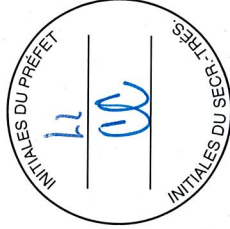
Attendu que des sommes sont disponibles dans l'enveloppe du réseau Accès Entreprises Québec (AEQ), dans laquelle ce type de dépenses est admissible à 100 % ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'octroyer un mandat à Think Tank Entrepreneuriat pour accompagner les entrepreneurs qui en font la demande, et ce à même le budget du réseau Accès Entreprises Québec (AEQ) jusqu'à concurrence de 24 000 \$, et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, à signer les ententes individuelles de services à cet égard.

18.2 Services professionnels d'accompagnement relatifs à l'utilisation des outils numériques – Bonification

Résolution 2025-02-14

Considérant la résolution 2024-11-140 adoptée le 6 novembre 2024, laquelle octroyait un mandat d'accompagnement des entreprises de l'Île d'Orléans à Alpha Premium pour un maximum de 9 000 \$ (plus les taxes applicables), à même le budget alloué pour le réseau Accès Entreprise Québec (AEQ) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que plusieurs entreprises ont bénéficié des heures d'accompagnement disponibles et qu'il y aurait lieu que d'autres entreprises puissent également profiter de services professionnels relatifs à l'utilisation des outils numériques ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'ajouter des heures supplémentaires d'accompagnement pour les entreprises de l'Île d'Orléans à Alpha Premium pour un maximum de 15 000 \$ au total (plus les taxes applicables), à même le budget alloué pour le réseau Accès Entreprise Québec (AEQ), étant convenu que seules les heures d'accompagnement réalisées seront effectivement payées par la MRC.

19. Période de questions

Aucune question n'est posée.

20. Levée de la réunion

Résolution 2025-02-15

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h16.

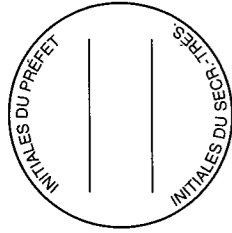
Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 5 mars 2025 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé

Lina Labbé
Préfète



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de l'Île d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation